

1/1

Paris, le mercredi 8 juin 2016

COMMUNIQUÉ DU CARDINAL JEAN-PIERRE RICARD

LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT EST EN DANGER

La ministre de l'Education nationale devrait annoncer jeudi matin 9 juin une réforme des modalités d'ouverture des établissements d'enseignement privés hors contrat. Il s'agirait de substituer un régime d'autorisation administrative préalable au régime actuel de déclaration.

Depuis plusieurs décennies, l'Eglise a manifesté l'attention qu'elle porte à la liberté d'enseignement. Or, ce nouveau dispositif d'autorisation préalable serait malgré les assurances apportées, une atteinte au principe même de cette liberté constitutionnelle en posant des conditions à l'ouverture des établissements scolaires. Aujourd'hui, l'épiscopat français entend, par ma voix, exprimer à ce sujet à la fois son inquiétude et ses plus grandes réserves.

Les motivations de la réforme envisagée méritent, il est vrai, d'être justement examinées, et notamment la lutte contre la radicalisation. Cette lutte est nécessaire mais pas à n'importe quel prix et certainement pas à celui de la liberté d'enseignement.

Le système actuel de déclaration, pleinement appliqué, et si besoin renforcé, répond d'ores et déjà aux exigences légitimes de contrôle par l'Etat.

Il n'y a donc pas lieu de réformer dans l'empressement et par un biais inapproprié des questions aussi importantes.

Notre pays a besoin d'apaisement quand il doit résister à la violence qui l'assaille. Notre pays a besoin de confirmer son choix des libertés quand son modèle démocratique est contesté. Je crois à la sagesse du « bon sens ». J'en appelle à la responsabilité du gouvernement et de sa ministre de l'Education nationale.

Jean-Pierre Cardinal RICARD,
Archevêque de Bordeaux,
Président du Conseil épiscopal
pour l'Enseignement catholique



@Eglisecatho



Eglise catholique en France

CONTACT

RELATION MÉDIAS

TÉL. 06 26 12 65 07